

## **Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)**

### **Diplôme de niveau 4**

#### **Accompagnement de la Validation des Acquis d'Expérience en vue de l'obtention du diplôme d'état d'Aide-Soignant**

##### Le métier :

L'aide-soignant(e) exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'état dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

L'aide-soignant(e) accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre infirmier, en collaboration avec lui dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- 2- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- 3- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

RNCP 35830 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35830/>

### Secteur d'activités :

L'Aide-Soignant(e) peut travailler dans le secteur sanitaire (Hôpitaux, cliniques), dans le secteur médicosocial (Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes, Maisons d'Accueil Spécialisée, Foyer d'Accueil Médicalisé, Services de Soins à Domicile).

Il peut intervenir dans tous les secteurs de soins et d'accompagnement de la personne

### Prérequis :

Il est nécessaire de prouver un an d'expérience professionnelle.

Le dossier de faisabilité VAE est à remplir sur le site <https://vae.gouv.fr/>

Puis il faut se diriger sur l'onglet « connexion candidat » pour remplir votre candidature.

### Objectifs

Les aptitudes et compétences visées au cours de la formation sont :

- Accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
  - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
  - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
  - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
  - Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
  - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

### Durée de la formation et calendrier de votre accompagnement

La formation est d'une durée de 6 mois à un an, suite à l'acceptation de votre dossier de faisabilité par France vae.

Votre accompagnement est personnalisé selon votre expérience professionnelle. Un entretien pédagogique est organisé dans les quinze jours avec votre architecte accompagnateur de parcours après votre inscription sur la plateforme <https://vae.gouv.fr/>

Suite à cet entretien, un accompagnement est formalisé sur <https://vae.gouv.fr/>

Suite à votre validation de votre accompagnement personnalisé, votre accompagnement est étudié et validé en tant que parcours de faisabilité sur la plateforme <https://vae.gouv.fr/>

### Modalités d'accès

Votre inscription se fait par internet sur la plateforme <https://vae.gouv.fr/>

Afin de réaliser votre demande VAE, vous pouvez être aidé par votre employeur ou France Travail pour les demandeurs d'emploi.

### Délai d'accès :

Une réponse est apportée par l'Architecte Accompagnateur de Parcours dans les quinze jours suite à votre inscription sur <https://vae.gouv.fr/>

### Lieu et déroulement de la formation :

La formation se déroule soit dans les locaux de l'IFAS d'Ancenis ou chez votre employeur.

### Tarif et rémunération :

Le coût de la formation est en fonction des heures d'accompagnement. Un devis est réalisé en fonction de votre dispositif d'accompagnement personnalisé. Le coût du dispositif d'accompagnement est pris en charge par l'Etat. Vous pouvez consulter le site <https://vae.gouv.fr/faq/>

### Contact :

<https://vae.gouv.fr/>

Ou renseignements auprès du secrétariat de l'organisme de formation UFA-IFAS Ancenis :

Tél : 02.40.96.41.22/ mail : [ifas.ancenis@stjosta.net](mailto:ifas.ancenis@stjosta.net)

Consultez notre site <https://www.stjosta.net/institut-aides-soignants/>

## La formation

### **Enseignements de spécialité :**

Votre accompagnement répondra aux différents enseignements de spécialités selon votre dispositif d'accompagnement validé par vous et l'architecte d'accompagnement de parcours.

Il répondra aux exigences du livret 2 de la VAE

- Les soins, la santé, la maladie, l'autonomie, le handicap
- Les règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les activités de la vie quotidienne
- Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne, les paramètres vitaux
- La démarche clinique
- La relation à la personne soignée, le secret professionnel

Ci-joint Le référentiel d'activités

Ci-joint Le référentiel de compétences

### Méthodes mobilisées :

La formation en groupe collectif est assurée en présentiel par des cours théoriques, des travaux dirigés et des travaux pratiques sur plateaux techniques dédiés à la spécialité.

La formation en individuel est assurée par l'architecte d'accompagnement de parcours. Il est dédié à la rédaction du livret 2 de la VAE. Il interroge la pratique professionnelle.

La formation clinique si incluse dans le dispositif d'accompagnement est assurée par les tuteurs de stage dans les différentes structures de soins.

L'entretien d'explicitation en vue de l'analyse de la pratique professionnelle est assuré par l'équipe pédagogique de l'IFAS pour la rédaction du livret 2

### Modalités d'évaluation :

Suite à l'envoi du livret 2, la date de passage devant jury est reçue par le candidat VAE et est consultable sur le site <https://vae.gouv.fr/>

Des entretiens simulés sont organisés par l'architecte Accompagnateurs de parcours.

### Suite à votre passage en jury VAE :

Vous avez réussi l'obtention des blocs de compétences, vous êtes donc diplômé aide-soignant.

Vous n'avez pas obtenu l'entièreté des blocs de compétences, il existe deux possibilités :

- Vous pouvez vous candidater par courrier auprès d'un Institut de Formation d'Aides-Soignants et demander de suivre les enseignements théoriques et stages des blocs non obtenus. Vous pouvez prendre contact avec un IFAS pour connaître les dates et le tarif de votre complément de formation
- Ou vous pouvez demander une nouvelle présentation au passage au jury VAE.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'accueil et l'organisation de la formation pour les personnes en situation de handicap seront systématiquement étudiés par le Référent Handicap de l'organisme de formation.

Renseignements auprès d'Emmanuelle CRESPIN : [crespin.e@stjosta.net](mailto:crespin.e@stjosta.net)

### Poursuite d'études

Suite à sa formation, l'aide-soignant(e) peut devenir Infirmier Diplômé d'Etat, Assistant(e) de soins en Gériatrie, Agent de stérilisation. Il peut également se diriger vers les métiers d'ambulancier, d'accompagnant éducatif et social, assistant de régulation médicale, auxiliaire de puériculture selon des dispenses ou équivalences de formation.

Mise à jour le 25/03/2024